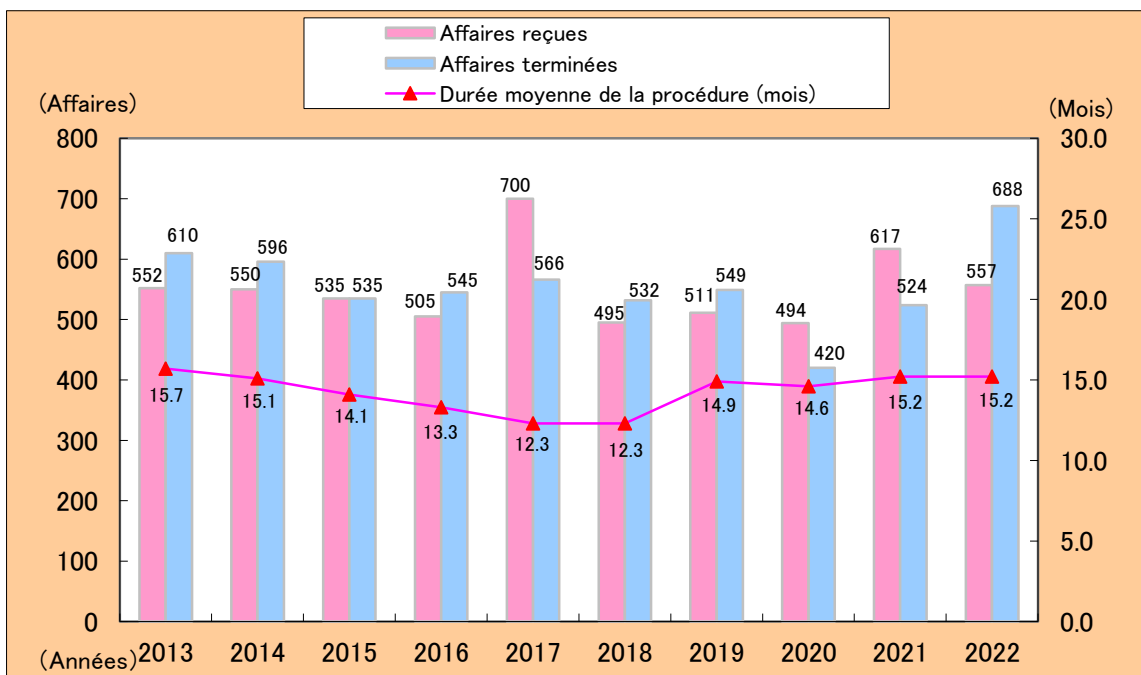
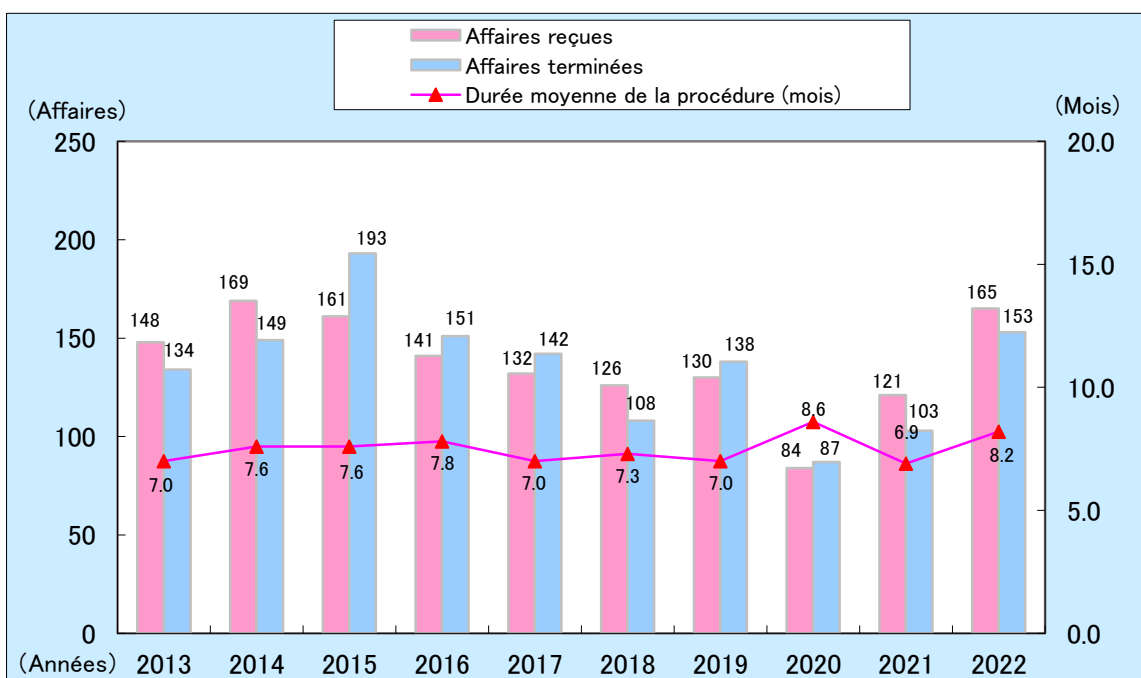


Affaires civiles relatives à la propriété intellectuelle : nombre d'affaires reçues et terminées, et durée moyenne de la procédure (pour référence)

(En première instance auprès des tribunaux de district)



(Appels auprès des cours d'appel)



Les valeurs sont des chiffres approximatifs, totalisés d'après les informations transmises par chaque tribunal, et elles peuvent faire l'objet de rectifications réglementées.